



PACS et OFII regroupement familiale

Par **CDACJ**, le **31/01/2012** à **14:07**

BONJOUR

je me suis pacsé avec ma concubine, en guyane j'ai environ 4 ans de vie en commun, et elle a une enfant scolarisé qui n'est pas le miens. Nous vivons tous ensemble. j'ai entamé une demande de régularisation sur place à la préfecture de cayenne. je voudrais à faire une demande de regroupement familial OFII sur place. est-il possible?

Par **youris**, le **31/01/2012** à **17:41**

bjr,

Le Pacs, conclu avec un partenaire français ou titulaire d'un titre de séjour, est un élément d'appréciation des liens personnels en France pour l'obtention d'un titre de séjour. Il ne donne donc pas lieu de plein droit à la délivrance d'un titre de séjour pour le partenaire étranger.

cdt